

## **Communiqué 14 – COVID-19 – Deuxième communication écrite, rencontre de parents et modification du calendrier scolaire – SECONDAIRE - 2020-11-05**

Chers parents,

Comme déjà mentionné, le ministre de l'Éducation a promulgué le 8 octobre dernier un décret réduisant le nombre d'étapes à deux et déplaçant la date de publication du premier bulletin au 22 janvier. Le Collège Charles-Lemoyne a l'obligation de suivre cette modification de règlement.

### **Deuxième communication écrite supplémentaire**

Étant donné que le premier bulletin est publié tardivement et peut avoir un impact important sur la réussite et la persévérance scolaires chez votre enfant, le Collège a décidé de publier une deuxième communication écrite supplémentaire le 10 novembre prochain. Cette communication est plus complète que la première et vous renseignera davantage sur la situation de votre enfant au milieu de l'étape 1 dans chaque matière : situation de réussite, à risque ou en échec.

### **Rencontre de parents du 12 novembre**

À la suite du déplacement de la publication du bulletin de l'étape 1, le Collège a pris la décision de réviser l'horaire des rencontres de parents en conséquence. Une soirée sera organisée le 12 novembre et deux autres seront prévues en janvier. Au secondaire, cette rencontre de parents de mi-étape est consacrée aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Elle sera virtuelle et divisée en rencontres de 10 minutes, de 16 h à 18 h et de 19 h à 21 h. Le choix d'une plage horaire sur le Portail se fera en deux moments :

**1) Le 6 novembre 16 h : Les parents ayant reçu de la part d'un enseignant un message** seront invités à choisir et à confirmer une plage horaire avec lui selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ces parents auront jusqu'au 10 novembre 16 h pour effectuer leur choix, sinon ils perdront leur priorité.

**2) Le 10 novembre 16 h : S'il y a des plages horaires disponibles chez certains enseignants**, elles seront ouvertes à tous. Les parents pourront choisir et confirmer une plage horaire selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'au 12 novembre 8 h. Dans cette situation, il est très important que le parent ait une raison justifiant une rencontre avec un enseignant, car les plages horaires seront très limitées.

Sachez qu'il est toujours possible de communiquer avec les enseignants de votre enfant par l'entremise du Portail.

Voici la procédure pour choisir et confirmer une plage horaire avec un enseignant :

<http://bit.ly/proc-rencontre-parents>

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez communiquer avec madame Gisèle Duclos au poste 526 ou par courriel à [gduclos@ccllemoyne.edu](mailto:gduclos@ccllemoyne.edu)

### **Calendrier scolaire 2020-2021 modifié au 30 octobre**

Le décret ministériel du 8 octobre a obligé le Collège à réviser et à modifier ses calendriers scolaires 2020-2021. Au secondaire, la session d'examens de mi-janvier est retirée du calendrier scolaire. Étant donné les confinements possibles des groupes-classes et l'alternance de l'enseignement virtuel au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, les évaluations seront intégrées dans l'horaire habituel de votre enfant.

Vous trouverez sur le site Web du Collège et dans le Portail, les calendriers scolaires 2020-2021 modifiés au 30 octobre. Pour y accéder sur le Portail, il faut cliquer sur l'onglet « Communauté », puis sur « Information » dans le sous-menu et la section « Horaires de la journée et calendriers scolaires ».

Ayant toujours à cœur la réussite de vos enfants, notre équipe tient à bien communiquer leur progression et les accompagner, malgré le contexte particulier de la pandémie.

David Montpetit  
Directeur des services éducatifs du Collège Charles-Lemoyne